

Crimes de guerre à Gaza : une société française visée par une enquête

23 septembre 2020



Dans le documentaire « Made in France - Au service de la guerre », deux journalistes racontent le combat judiciaire de la famille d'une enfant tuée lors d'une frappe israélienne en 2014. Une enquête a été ouverte à Paris contre un fabricant français de composants utilisés dans l'industrie de l'armement.

Le père d'Afnan a gardé les débris du missile israélien qui a tué sa fille, âgée de 9 ans, le 17 juillet 2014 à Gaza. Il les a rangés dans des sacs en plastique. Dans l'un d'eux, une petite pièce qui ressemble à un fusible, sur laquelle on peut lire une inscription débutant par « Euro » et en dessous « France ».

Ce débris est le point de départ de l'enquête des journalistes Sophie Nivelles-Cardinale et Alice Odiot. Il est

aussi celui d'une procédure judiciaire en France, menée par le pôle crimes contre l'humanité et crimes et délits de guerre du tribunal de grande instance de Paris. Elle vise à déterminer la responsabilité de la société française Exxelia, qui a racheté Eurofarad, fabricant de composants utilisés dans l'industrie de l'armement. Celui retrouvé sur le toit est un capteur, qui sert à commander les ailettes d'un missile. Il n'est pas courant qu'une entreprise française soit poursuivie pour complicité de crimes de guerre.

Trois enfants tués

A Gaza, Yamin al-Mehdoun, enquêteur pour l'ONG Al Mezan, a retrouvé des missiles israéliens non explosés où est intégrée la même pièce. Il suit l'affaire depuis le début. Il était sur le toit de l'immeuble de la famille d'Afnan le 18 juillet 2014. La veille, vers 19 heures, un missile tiré par un drone israélien avait frappé la bâtisse. Trois enfants qui jouaient sont tués : Afnan, Wassim, 8 ans, et Jihad, 10 ans. L'armée israélienne avait lancé dix jours plus tôt l'opération « Bordure protectrice ». Elle s'achèvera fin août par un cessez-le-feu.

La famille a porté plainte. Elle n'a eu aucun retour des autorités israéliennes. A Paris, leur avocat travaille à distance. Gaza n'est pas un Etat, mais une enclave palestinienne où les entrées et les sorties sont contrôlées par Israël. Il n'a pas pu s'y rendre. Le juge d'instruction non plus. Lorsqu'il interroge les parents d'Afnan, c'est par vidéoconférence.

Au cœur du film, qui passe de Gaza à Paris en passant par Genève, où siège la commission des droits de l'homme de l'ONU, la question revient : ceux qui fabriquent et vendent des armes sont-ils responsables des crimes commis par ceux qui les utilisent ? Le film n'y répond pas. C'est à la justice de le faire. L'instruction n'est pas achevée et pourrait durer encore des années. A Gaza, la mère d'Afnan se rappelle que sa fille est morte avec sa poupée préférée dans les bras. Le jouet, souillé de sang, est resté longtemps sur le toit de la maison.

« Made in France - Au service de la guerre » à voir sur Arte ce mardi 22 septembre à 23h30, en replay jusqu'au 21 octobre.

Lire aussi : [Sur le site de Libération](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Dossiers thématiques](#) > [Bande de Gaza](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Crimes-de-guerre-a-Gaza-une-societe-francaise-visee-par-une-enquete>